

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 18
Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire
M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA,
Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI,
Mme. DUBOIS, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Ne prenaient pas part au vote :

M. GOURVENEK
M. BRENOT

Absents représentés :

Mme CHARLOT, (Procuration à M. LONGEAULT)
M. LIAOUI (Procuration à M. GAILLARD)
M. MARCIN (Procuration à Mme ABLOUH)
Mme KHARJA (Procuration à M. FARIGOULE)

Absents excusés :

M. FOURE
M. CAMARA
Mme CHATELAIN
M. ALIMI
Mme BIGLIONE
M. GAYDOUK
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024 – VERSEMENT D'AVANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le versement d'avances sur la subvention 2024 de plusieurs associations communales, dans l'attente de l'attribution de leur subvention définitive 2024, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins de trésorerie,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Marchés Publics,

CONSIDERANT que ne prennent pas part au vote les Conseillers municipaux suivants (membres du Bureau des associations concernées) : Jean-Yves GOURVENEK (AVEC), Jean-Luc BRENOT (judo club) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

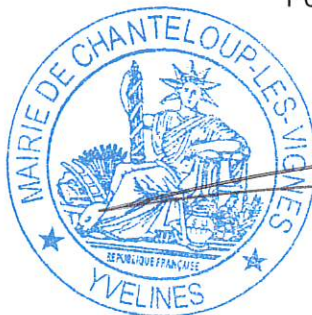
DECIDE de verser des avances mensuelles aux associations suivantes à compter de janvier 2024 jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2023	AVANCE 2024 1/12ème
Association pour la vie éducative et culturelle (AVEC)	106 500	8 875
Association ESPOIR	151 000	12 580
JUDO CLUB Chanteloup	9 800	817
Union sportive Chanteloup FOOT	81 000	6 750
Comité des œuvres sociales du personnel communal (COS)	12 000	1 000

DIT que les avances versées seront déduites du montant global de la subvention annuelle des associations concernées.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le quinze décembre deux mille vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20231215-2023-DEL-94-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023